

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 24 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 13 | ABSENTS EXCUSÉS 10 | VOTANTS 19

OBJET : N° L25-11/05-60/FI ADMISSIONS EN NON VALEUR

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 18 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAC, Gérard FERAUDET, Sylvie BRIZ-DEU.

Etaient absents excusés : Josiane ROCHE donne procuration à Jacques BREILLAT, Philippe BRIMALDI donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Nicole CAMPANER donne procuration à Sylvie LAFAGE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Sylvie BRIZ-DEU.

Le scrutin a eu lieu, Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que certaines créances n'ont pu être recouvrées malgré les démarches entreprises par les services du Trésor Public, et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur leur admission en non-valeur, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

M le Maire signale qu'il a transmis aux Conseillers Municipaux les listes détaillées de titres proposés à l'admission en non-valeur, mais que dans le corps de la délibération les noms des débiteurs sont anonymisés.

Après examen des pièces justificatives et sur proposition du comptable public, il est proposé d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

Liste 6382710131	3 740,15 €
Liste 6530840131	6 041,94 €
Liste 6854910931 D... FABIENNE	579,00 €
Liste 7188220431 – C.... MELISSA	1 687,37 €
Liste 7184551131 – L... GREGORY	342,00 €
LISTE 5751790131	8263,06
LISTE 6172121631	2799,25
Liste 7093531131 B... BERNARD	38225 €

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20251124-L25110560FI-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 24
novembre 2025

S.... 2022-T-200-1	60,00 €
liste N° 7660260931	789,40 €
liste 7672070531	351,00 €
total	25 035,42 €

M le Maire précise que les créances admises en non-valeur seront imputées sur les comptes de classe 65 « Autres charges de gestion courante », et plus précisément sur le compte 6542 « Créances admises en non-valeur », et 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » conformément à la nomenclature M57.

Vu l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les listes transmises par le Trésor Public,

Considérant qu'il est nécessaire d'apurer les restes à recouvrer mais que cette opération n'efface pas les créances du bilan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**D'admettre en non-valeur les créances susmentionnées pour un montant
total de 25 035,42 €**

De charger M. le Maire de notifier la présente décision au comptable public.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 novembre 2025

**Le Maire
Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20251124-L25110560FI-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr